

2026/

Département de la Lozère
COMMUNE DE GRANDRIEU
DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 février 2026

Membres en exercice : 15
Présents : 11
Votants : 11
Votes pour : 11
Votes contre : 0
Absentions : 0

Date de convocation : 06/02/2026
Date d'affichage : 06/02/2026

L'an deux mille vingt-six et le onze février à 20 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Guy GALTIER, maire.

Étaient présents : Guy GALTIER - Pierre-Emile SYLVAIN - José MARTINEZ - André THEROND - Yoan PEREZ - David LOUBIER - Vincent RICHARD - Gaëtan GAILLARD - Audrey DURAND - Guillaume MARTIN - CROS Tiffany

Secrétaire de séance : Pierre-Emile SYLVAIN

Absents : Aline CHANIAL

Excusés : Karine BRUNEL - Philippe MARTIN - Damien AJASSE

Procurations :

11022026- Délib-06BIS

Objet : **Demande de subvention au titre des amendes de police 2026.**

La présente délibération annule et remplace la délibération n°11022026- Délib-06 suite à une erreur matérielle sur l'année de la séance.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le courrier adressé par le département de la Lozère le 12 janvier 2026 et relatif au reversement des recettes provenant des amendes de police.

Cette aide a pour objectif de financer des aménagements de sécurité suivant trois priorités et notamment la pose de dispositifs de retenues (glissières, garde-corps) et de dégagement de visibilité dans le cadre de la priorité n°1, des mesures visant à limiter la vitesse et notamment la création de zone 30 et la création de passage et de cheminements pour les piétons dans le cadre de la priorité n°2 et la mise en place de signalisation et d'aménagement de type création de parcs de stationnement dans le cadre de la priorité n°3.

Aussi, afin de sécuriser la traversée de Grandrieu par la Route départementale 985, le Maire souhaite solliciter une aide pour les trois aménagements ci-après exposés :

- La mise en œuvre de dispositif de retenue :

Il est prévu dans ce cadre l'installation d'un garde-corps métallique et de barrières de bois.

Le montant des travaux est estimé à 14 070 € HT :

Bourg de GRANDRIEU				
Mise en œuvre de dispositifs de retenue				
Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT
Installation de chantier	Forfait	1.00	350.00 €	350.00 €
Signalisation de chantier	Forfait	1.00	100.00 €	100.00 €
Garde-corps métalliques en encorbellement	M	28.00	290.00 €	8 120.00 €
Barrières bois deux lisses	M	55.00	100.00 €	5 500.00 €
Montant total HT				14 070.00 €
TVA 20%				2 814.00 €
Montant total TTC				16 884.00 €

- La création d'un écoparking à l'entrée nord du bourg :

Il est prévu la création d'un écoparking. Le montant estimé des travaux est de 12450 euros HT :

Bourg de GRANDRIEU				
Création d'un écoparking				
Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT
Installation de chantier	Forfait	1.00	350.00 €	350.00 €
Signalisation de chantier	Forfait	1.00	100.00 €	100.00 €
Places de parking	M2	150.00	80.00 €	12 000.00 €
Montant total HT				12 450.00 €
TVA 20%				2 490.00 €
Montant total TTC				14 940.00 €

- Des mesures de dégagement de visibilité et de signalisation :

Dans ce cadre sont envisagés des travaux de démolition de maçonnerie, d'arasement la pose de grillage panneaux rigides et un enrochement de soutènement pour ce qui est du dégagement de visibilité ainsi que des dispositifs de signalisation avec des bandes podotactiles, des panneaux de limitation de vitesse zone 30, des marquages au sol de passage piétons et des potelets en fonte.

Ces dispositifs représentent un montant de 10171,10 euros HT :

Bourg de GRANDRIEU				
Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT
Dégagement de visibilité				
Installation de chantier	Forfait	1.00	350.00 €	350.00 €
Signalisation de chantier	Forfait	1.00	100.00 €	100.00 €
Démolition de maçonnerie	M3	5.46	35.00 €	191.10 €
Arasement	M	13.00	140.00 €	1 820.00 €
Grillage panneaux rigides	M	13.00	75.00 €	975.00 €
Enrochement de soutènement	M3	20.00	90.00 €	1 800.00 €
				5 236.10 €

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le

ID : 048-214800708-20260211-11022026DELIB6B-DE

Signalisation				
Installation de chantier	Forfait	1.00		
Signalisation de chantier	Forfait	1.00	100.00 €	100.00 €
Bandes podotactiles	M	25.00	75.00 €	1 875.00 €
Panneaux de limitation de vitesse / Zone 30 panneaux B30/B51 Y Compris supports	U	4.00	180.00 €	720.00 €
Panneaux passage piétons panneaux A13b y compris supports	U	2.00	135.00 €	270.00 €
Marquage au sol passage piétons	F	3.00	250.00 €	750.00 €
Potelets fonte	U	12.00	110.00 €	1 320.00 €
				4 935.00 €
Montant total HT				10 171.10 €
TVA 20%				2 034.22 €
Montant total TTC				12 205.32 €

Après délibéré, le Conseil Municipal, soucieux de sécuriser cet axe routier, à l'unanimité :

- Se montre favorable à la réalisation de ces projets
- Demande à M. le Maire de présenter un dossier de demande de financement au titre des Amendes de Police 2026
- S'engage à réaliser les travaux si le financement est obtenu.

Ainsi fait et délibéré à Grandrieu les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire,
Guy GALTIER



Le secrétaire de séance,
Pierre-Emile SYLVAIN

